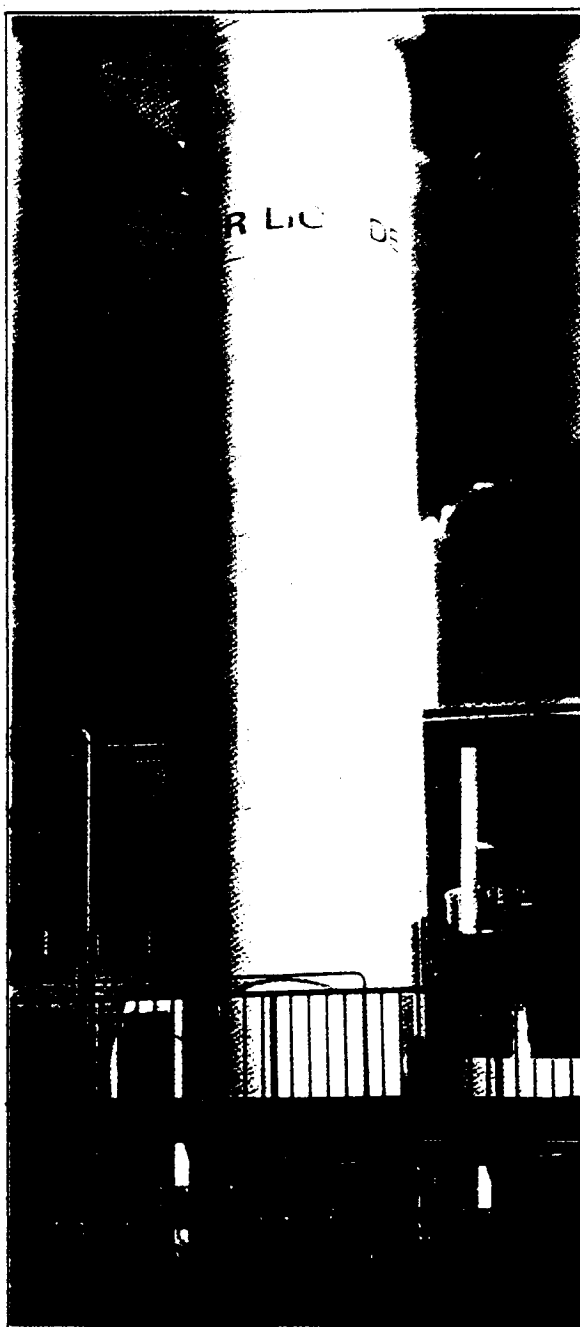


SOCIETE IVOIRIENNE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE

RAPPORT ANNUEL 2002



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JUIN 2003

SOMMAIRE

- ORDRE DU JOUR
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- ETATS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2002 :
 - BILAN
 - COMPTE DE RESULTAT
- RESOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31/12/2002
2. LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
3. APPROBATION DES COMPTES ET REPARTITION DES RESULTATS
4. REELECTION D'ADMINISTRATEURS
5. RATIFICATION DE NOMINATION ET REELECTION D'UN ADMINISTRATEUR
6. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
7. DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Claude BOURAYNE	Président	(*)
M. Olivier MORISSEAU	Administrateur	(*)
M. Dominique ROGER	Administrateur	(*)
M. Antoine KONAN KANGA	Administrateur	
M. Tiémoko KOFFI	Administrateur	

(*) Mandat d'Administrateur venant à expiration et proposé au renouvellement

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES	:	ERNST & YOUNG SIGECO
SUPPLÉANTS	:	M. Christian MARMIGNON M. Bernard N'DABIAN KROAH BILE

D I R E C T I O N

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	:	M. Claude BOURAYNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL	:	M. Olivier MORISSEAU
DIRECTEUR	:	M. Olivier JACQUET

CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS
DONT LE MANDAT EST PROPOSÉ AU RENOUELEMENT

M. Claude BOURAYNE

65 ans, ancien Directeur Afrique, Proche et Moyen-Orient du Groupe AIR LIQUIDE, actuellement Administrateur au CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique).

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SIVOA DEPUIS JUIN 1993.

M. Dominique ROGER

58 ans, Diplômé d'INSA - Lyon.

Dans le Groupe AIR LIQUIDE depuis 32 ans, occupe actuellement les fonctions de Contrôleur de Gestion Europe / Méditerranée.

ADMINISTRATEUR DE LA SIVOA DEPUIS MAI 1991.

M. Olivier MORISSEAU

52 ans, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et de Standfort aux Etats-Unis. Dans le Groupe AIR LIQUIDE depuis 25 ans, occupe actuellement les fonctions de Directeur Afrique de l'Ouest et Centrale.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 25 des Statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par notre Société durant l'Exercice social clos le 31 Décembre 2002, soumettre à votre approbation les Comptes de cet Exercice, vous donner lecture des Rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

L'année 2002, pour l'activité économique de la Côte d'Ivoire, comme pour la SIVOA, s'est jouée en deux périodes articulées autour du 19 septembre 2002.

L'annonce par les pouvoirs publics, fin 2001, d'une croissance économique de 3% pour 2002, a en effet été suivi de résultats qui permettaient au vu du réalisé du premier semestre (Chiffre d'Affaires : +3,47%) de pouvoir approcher cette prévision.

Les événements de septembre 2002 ont remis en cause cette croissance.

Dans cet environnement difficile, c'est donc essentiellement le premier semestre qui, en équilibrant les mauvais chiffres de la fin de l'année, a permis à la SIVOA, de juste maintenir son Chiffre d'Affaires et d'améliorer son Résultat.

Le total des Produits d'Exploitation s'élève à 5.535 Millions de Francs CFA, en baisse de 3,4 % par rapport à 2001.

Le Chiffre d'Affaires composé de Ventes de Marchandises, de Produits Fabriqués et de Services Vendus, après avoir connu une progression de 6,7% à fin août 2002, a terminé l'année en baisse de 0,9%, soit 43 Millions de Francs CFA de moins qu'en 2001.

Les Ventes de Gaz et Services, représentant 75 % de l'ensemble des ventes, s'élèvent à 3.649 Millions de francs CFA, soit une croissance de 1,8% par rapport à l'Exercice 2001.

Ce sont l'Azote et le Gaz Carbonique qui ont joué un rôle de tout premier plan dans cette évolution.

L'Azote d'abord, avec des besoins importants liés à des entretiens d'usine et qui ont nécessité, au premier trimestre 2002, des volumes que nous avons fournis à partir de notre usine de Vridi. La poursuite, par ailleurs, de la recherche et de l'extraction pétrolière offshore au large d'Abidjan, a nécessité une fourniture importante d'Azote Liquide, acheminée en containers vers les plates-formes en mer.

Le Gaz Carbonique a généré une croissance des volumes grâce à deux applications : la fabrication de boissons gazeuses et la Glace Sèche.

L'activité des boissons gazeuses a été soutenue sur le marché local, mais également à l'exportation vers d'autres filiales du groupe Air Liquide : Mali, Cameroun et Gabon.

Les ventes de Glace Sèche (Gaz Carbonique sous forme solide) qui permet de conserver au froid des aliments, dans les avions par exemple, a subi les baisses du trafic aérien sur Abidjan après le 19 septembre. Toutefois, la réactivation des différentes compagnies régionales, et le développement du trafic aérien sur Abidjan, ajouté à un important marché sur Accra, nous ont permis de limiter la baisse de nos ventes.

Sur un secteur très concurrentiel, les Gaz Conditionnés Industriels (Oxygène, Acétylène et Argon) ont souffert de l'atonie du marché et de l'absence de réels investissements.

Enfin, les volumes d'Oxygène Liquide sont en baisse sensible.

L'Activité Soudage représentant 17,6% de l'ensemble des ventes est en baisse de 7% et s'établit à 857 Millions de Francs CFA. Une fois encore, c'est l'absence d'investissements industriels et de projets d'infrastructures qui empêchent le redémarrage de cette Activité.

Les ventes de Matériel Médical et de Services Associés (équipements respiratoires, d'anesthésie et de réanimation, réseaux de Fluides Médicaux, contrats Présence) s'élèvent à 266 Millions de Francs CFA, en baisse de 21% par rapport à l'Exercice précédent (année exceptionnelle grâce à plusieurs grands marchés financés par des Organismes Internationaux). Un premier semestre calme, mais des perspectives tangibles pour le second semestre qui nous laissaient espérer une croissance annuelle de presque 5%. La réalisation in-extremis de deux chantiers à Tanda et Bangolo, a permis de limiter la mauvaise performance de l'Activité Médical sur 2002. Un certain nombre de projets restent en suspens.

Enfin, l'Hygiène Industrielle (91 Millions de Francs CFA), est la seule de nos activités à avoir connu tout au long de l'année 2002, une réelle et constante croissance (+44,6%), malgré une perturbation en octobre pour cause d'approvisionnements déficients. Un travail de prospection systématique a permis de développer notre clientèle et nos volumes dans le secteur Hôtelier (pénalisé en fin d'année) et le secteur agro-alimentaire qui semble, pour l'instant, moins souffrir de la crise que traverse le pays.

Les Autres Produits d'Exploitation représentent un total de 665 Millions de Francs CFA en baisse de 16,3 % par rapport à l'Exercice précédent. Ils sont composés essentiellement de la refacturation de prestations assurées pour d'autres sociétés du groupe Air Liquide basées dans la Région.

Malgré cet environnement peu propice au développement de nos activités, nous avons pu assurer une optimisation, un meilleur suivi et une bonne maîtrise de nos moyens d'exploitation.

Dans ce sens, les Charges d'Exploitation de notre Société enregistrent une baisse largement supérieure à celle enregistrée sur notre activité. Elles s'établissent à 4.530 Millions de francs CFA, soit une baisse de 7,8% par rapport à l'année dernière.

Le Résultat d'Exploitation s'élève à 1.004 Millions de Francs CFA en hausse de 23,6% par rapport à l'Exercice précédent. Il représente 18,2% des Produits d'Exploitation contre 14,2% en 2001. La hausse de volume de plusieurs produits a permis d'optimiser le fonctionnement de l'appareil de production, et ainsi de limiter nos coûts. Par ailleurs, la défense de nos prix de vente, dans un marché concurrentiel et en régression, a contribué à ce bon Résultat d'Exploitation.

Ces efforts ont contribué également à améliorer les principaux ratios de gestion de notre société.

Néanmoins, la mise à niveau progressive du taux de couverture des risques inhérents à notre portefeuille Clients et aux Stocks, et le nouveau mode de facturation de nos principaux Fournisseurs (fret séparé), ont contribué à enregistrer des hausses au niveau des Autres Charges et des Transports et Déplacements.

Le Résultat Net s'élève à 544 Millions de Francs CFA, en hausse de 7,6% par rapport à 2001. Cette hausse se trouve limitée par la constitution d'une Provision Financière sur les Obligations d'Etat RCI et FNI, malgré l'absence des Charges Hors Activité Ordinaire ; ce qui a contribué à baisser l'impact de l'amélioration de la rentabilité, soit 9,8% des Produits d'Exploitation.

Par ailleurs, la réintégration des Provisions Constituées conduit à une augmentation de l'Impôt sur le Résultat de 33,8%.

Les investissements réalisés en 2002, pour un montant total de 158 Millions de Francs CFA, l'ont été au profit de notre Usine, et ont permis de remettre à niveau plusieurs équipements essentiels au bon fonctionnement des unités de production.

Nous avons également poursuivi notre politique d'amélioration des conditions de travail et d'optimisation de nos outils de gestion.

L'action permanente sur le recouvrement, renforcée au dernier trimestre, a permis de maintenir une trésorerie positive, et de faire face à l'ensemble de nos engagements en Côte d'Ivoire ou vis-à-vis de nos Fournisseurs Etrangers. Le Découvert Client, qui s'est détérioré, reste la préoccupation majeure et constante de l'ensemble des équipes commerciales et comptables.

Ces difficultés n'ont pas remis en cause l'objectif "Sécurité d'Abord", que nous partageons avec le Groupe Air Liquide. L'animation, la motivation, la formation des personnels pour tendre vers cet objectif, sont restés au cœur de notre quotidien, et ont permis de franchir une année de plus, sans accident du travail.

La démarche Assurance Qualité et Certification de nos activités selon la Norme ISO 9000, s'est poursuivie tout au long de l'année. Une structure documentaire est en place, qui doit nous permettre de travailler avec plus d'efficacité, et une enquête de satisfaction clients a été réalisée en novembre. Elle est en cours d'exploitation.

Tout au long de cette année, l'Action SIVOA a continué à suivre l'évolution à la baisse de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Le volume des titres échangés s'élève à 10.418 Actions contre 6.746 en 2001, soit une hausse de 54,4%. La valeur de l'Action SIVOA est passée de 4.200 FCFA en début d'année à 3.490 Francs CFA en fin d'Exercice, soit une baisse de 16,9%.

PERSPECTIVES

L'année 2003 a commencé comme 2002 s'est achevée, avec un manque de perspectives et des difficultés liées notamment au recouvrement des créances.

De façon générale, nous n'avons pas connaissance actuellement de projets d'investissement significatifs que ce soit dans le domaine industriel ou celui de la vente. Les investisseurs privés et les bailleurs de fonds sont dans l'attente.

Aussi, l'Activité Gaz et Services ainsi que le Soudage enregistrent sur ce début d'année, une baisse importante de Chiffre d'Affaires comparé au début 2002.

Le Secteur Médical, s'il a pu enregistrer en janvier une forte activité due à une réalisation de 2002 retardée, souffre également d'une absence de visibilité pour la suite de cette année.

Seule l'Hygiène Industrielle poursuit sa croissance, fragile néanmoins, car en partie liée à l'activité hôtelière et la restauration collective.

Dans ce contexte difficile, les priorités de l'année ont été définies afin que l'équipe commerciale, mobilisée, saisisse toutes les opportunités de croissance qui s'offrent à nous, pendant que l'ensemble du personnel est sensibilisé à la réduction des charges et au recouvrement.

L'année 2003 s'annonce davantage comme une année de maintien de l'existant, que comme une année de croissance.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous donneront tout à l'heure lecture de leurs Rapports sur les comptes au 31 Décembre 2002.

Les bénéfices avant Amortissements et Provisions ressortent à 1.389.519.000 FCFA.

De ce montant, il convient de déduire 245.012.584 FCFA d'Amortissements, 120.173.982 FCFA de Provision pour Débiteurs Doubteux, 16.902.905 FCFA de Provision pour Dépréciation des Stocks, 50.000.000 FCFA de provision pour Risques et 413.168.224 FCFA de Provision pour Impôts à payer sur les Bénéfices.

Le solde, soit 544.261.305 FCFA, diminué de 43.670.000 FCFA correspondant au Dividende Statutaire, fait ressortir un Montant Distribuable de 500.591.305 FCFA.

Il vous est proposé d'affecter au Report à Nouveau, la somme de 107.561.305 FCFA. Le solde distribuable, soit 393.030.000 FCFA, serait affecté à raison de 100% aux Actions.

Si vous approuvez ces propositions, le Dividende Brut distribué sera de 436.700.000 FCFA représentant 500 FCFA brut par Action, soit 450 FCFA net.

Nous vous soumettons une résolution relative à l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Claude BOURAYNE et Dominique ROGER viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ces Administrateurs étant rééligibles, nous vous proposons leur réélection pour un nouveau mandat de deux ans.

Usant de la faculté que lui accorde l'Article 15 des Statuts, le Conseil a nommé le 13 Septembre 2002 à titre provisoire comme Administrateur, Monsieur Olivier MORISSEAU, en remplacement de Monsieur Vincent SERAIN, Administrateur démissionnaire. Vous voudrez bien ratifier cette nomination.

Le mandat de Monsieur MORISSEAU venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons sa réélection pour un nouveau mandat de deux ans.

Nous vous demandons de fixer le montant de l'Indemnité de Fonction de votre Conseil d'Administration qui le répartira entre ses membres comme il l'entendra.

Nous vous proposons, enfin, de voter les délégations de pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales et administratives consécutives à la présente Assemblée.

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328
Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.
SIVOA**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène (SIVOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation de certaines créances détenues par votre Société sur l'État et ses démembrements exposés dans la note 1.6 du feuillet supplémentaire de l'état annexé relatif aux règles et méthodes comptables.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

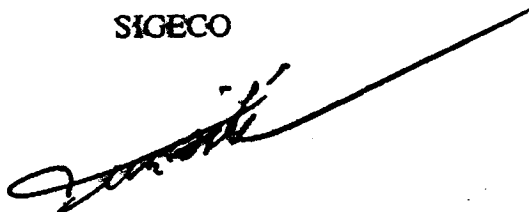
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

En application de la loi, nous vous informons cependant n'avoir pas eu connaissance de l'établissement, par le groupe Air Liquide, de comptes combinés prévus, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2002, par les articles 103 à 110 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les États-parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG



Christian Marmignon
Associé

Le 7 mai 2003

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328
Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.
SIVOA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cocontractant : Monsieur Olivier Morisseau.

Nature et objet : Convention de rémunération entre votre Société et Monsieur Olivier Morisseau en qualité de directeur général.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Cocontractants : Certaines filiales régionales d'Air Liquide (SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI, CAMOA).

Nature et objet : Contrats de prestations et d'interventions exécutés par la SIVOA au profit de ces filiales.

Modalités et rémunération : Au titre des visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère technique, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 450.000, pour les assistants, FCFA 500.000, pour la direction soudage, et à FCFA 600.000, pour la direction technique.

Pour les visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère comptable et administratif, la facturation journalière hors taxes s'élève à FCFA 450.000, pour les assistants, et à FCFA 600.000, pour la direction administrative et financière.

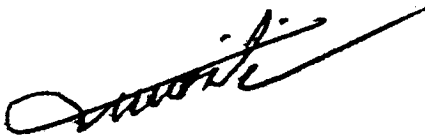
Lors d'interventions du directeur général, en fonction des besoins de chaque filiale, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 600.000.

Pour les prestations effectuées à partir d'Abidjan par la direction régionale au profit des filiales, la facturation, établie sur une base trimestrielle, s'élève à FCFA 600.000 hors taxes par jour.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002, les prestations facturées par votre Société au titre de ces diverses prestations se sont élevées à FCFA 515 millions globalement pour les sociétés SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI et CAMOA, contre FCFA 591 millions au 31 décembre 2001.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG



Christian Marmignon
Associé

Le 7 mai 2003

ETATS COMPTABLES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 073 558	31 938 306	81 135 252	86 316 982
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 255 496 422	4 083 698 102	1 171 798 320	1 253 380 047
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	5 368 569 980	4 115 636 408	1 252 933 572	1 339 697 029
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	406 806 036	52 826 818	353 979 218	396 105 010
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	5 775 376 016	4 168 463 226	1 606 912 790	1 735 802 039
MARCHANDISES	704 609 161	55 977 966	648 631 195	510 996 086
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	982 563 930	47 770 846	934 793 084	953 652 406
PRODUITS FABRIQUES	175 556 399	0	175 556 399	170 203 980
TOTAL DES VALEURS D'EXPLOITATION	1 862 729 490	103 748 812	1 758 980 678	1 634 852 472
FOURNISSEURS, AVANCES VERSEES	14 469 352		14 469 352	14 469 352
CLIENTS	2 263 461 112	407 950 316	1 855 510 796	1 919 580 858
AUTRES CREANCES	328 911 401	7 830 245	321 081 156	327 817 709
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 469 571 355	519 529 373	3 950 041 982	3 896 720 391
TRESORERIE ACTIF (III)	675 223 399	0	675 223 399	456 028 525
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	10 920 170 770	4 687 992 599	6 232 178 171	6 088 550 955

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

F. CFA

PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAL	873 400 000	873 400 000
RESERVES INDISPONIBLES	174 680 000	174 680 000
ECARTS DE REEVALUTION	275 903 262	275 903 262
RESERVES LIBRES	551 226 198	551 226 198
REPORT A NOUVEAU	1 264 122 972	1 195 197 305
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	544 261 305	505 625 667
AUTRES CAPITAUX PROPRES	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 538 594 737	6 575 032 332
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	20 000 000	20 000 000
TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	6 558 594 737	6 595 032 332
DETTE CIRCULANTES ET RESSOURCES ASSIMILEES H.A.O.	20 829 973	117 581 276
CLIENTS, AVANCES REÇUES	1 187 875 228	1 168 946 152
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	635 828 439	675 242 065
DETTE FISCALES	263 854 062	226 425 447
DETTE SOCIALES	25 778 964	11 287 161
AUTRES DETTES	374 199 208	273 036 422
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 508 365 874	2 472 518 523
TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	218 560	0
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	6 232 178 171	6 088 550 955

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2002

F. CFA

	2002	2001
VENTES DE MARCHANDISES	1 436 278 806	1 663 363 912
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	2 992 679 834	2 812 280 707
SERVICES VENDUS	435 077 859	431 269 078
SOUS TOTAL	4 864 036 499	4 906 913 697
TRAVAUX VENDUS	515 350 000	591 369 700
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	150 190 727	204 031 348
SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	665 540 727	795 401 048
PRODUCTION STOCKEE (DESTOCKEE)	5 352 419	25 462 920
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 534 929 645	5 727 777 665
ACHATS CONSOMMES	1 422 332 384	1 581 655 464
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	257 305 962	229 872 746
SERVICES EXTERIEURS	884 840 597	985 285 565
IMPÔTS ET TAXES	179 120 972	173 412 869
AUTRES CHARGES	167 391 176	121 084 402
FRAIS DE PERSONNEL	1 374 241 169	1 554 627 533
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	245 012 584	269 199 605
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 530 244 844	4 915 138 184
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 004 684 801	812 639 481
RESULTAT FINANCIER	-47 255 272	894 777
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE	0	948 000
RESULTAT AVANT IMPÔT	957 429 529	814 482 258
IMPÔT SUR LE RESULTAT	413 168 224	308 856 591
RESULTAT NET	544 261 305	505 625 667



RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans toutes leurs parties, les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les Comptes de l'Exercice Social clos le 31 Décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés et détaillés. Elle arrête en conséquence à 544.261.305 FCFA, le montant des Bénéfices Nets de cet Exercice Social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du Bénéfice de l'Exercice à répartir qui s'élève à 544.261.305 FCFA.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé 43.670.000 FCFA à titre de Dividende Statutaire.

Il est porté en Report à Nouveau, la somme de 107.561.305 FCFA. Le solde, soit 393.030.000 FCFA est affecté aux Actions.

Il est distribué, en définitive, un Dividende Brut total de 436.700.000 FCFA représentant 500 FCFA brut par Action, soit 450 FCFA net.

Le paiement de ces sommes sera effectué pour le 10 Juillet 2003.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme, le Rapport Spécial prévu par la Loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Claude BOURAYNE, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur BOURAYNE viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Dominique ROGER, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur ROGER viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2004.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Olivier MORISSEAU comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent SERAIN, Administrateur démissionnaire.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Olivier MORISSEAU, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur MORISSEAU viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2004.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre d'Indemnité de Fonction, à compter du 1er Janvier 2003, la somme de 15.000.000 FCFA (QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA).

Cette Indemnité de Fonction sera répartie par le Conseil d'Administration entre ses Membres comme il l'entendra.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et publicité.